

**ABONNEMENT**  
 Numéro :  
 Un an ..... 30 fr.  
 Six mois ..... 16  
 Trois mois ..... 8

**Poste :**  
 Un an ..... 35 fr.  
 Six mois ..... 18  
 Trois mois ..... 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne... 20  
 Réclames, —... 30  
 Faits divers, —... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JUILLET

Les Chambres comptaient bien se proroger hier soir.

Aussi avaient-elles, lundi, rejeté avec empressement les demandes d'urgence pour les propositions de M<sup>r</sup> Freppel sur la répression du duel et de M. de Mahy en faveur des armements de nos ports militaires. Toute la passion de crétule et l'entêtement de l'ancien ministre de la marine avaient échoué, en dépit des contradictions flagrantes du cabinet se déjouant en moins d'une heure de temps.

Hier on assurait que le ministère avait en portefeuille depuis le matin le décret de prorogation signé par le président Carnot. Mais les questions tombent dru sur le gouvernement.

Au conseil, les ministres ont discuté les réponses à faire à cinq questions dont ils avaient été saisis : question Laferrière sur l'admission à la cote des bons à lots du Congo ; question Goirand sur la constitution du fonds de garantie de l'émission de Panama ; question Constans sur la décision du ministère des colonies supprimant les jeux autorisés par le gouverneur du Tonkin, etc.

D'autre part, on annonçait le dépôt d'une proposition d'amnistie par M. Basly, en faveur des mineurs condamnés. Le gouvernement s'est empressé cependant d'accorder, dès la nouvelle de cette question, remise de peines aux condamnés. Espère-t-on étendre ces grâces aux condamnés pour délits de droit commun ?

D'autres dépôts de propositions de loi étaient effectués dès le début de la séance de la Chambre. M. Cunéo d'Ornano déposait un projet exigeant que tout rapport fût terminé avant un délai extrême de six mois. L'urgence en a été repoussée. Projets d'ouverture de crédits sur projets défilent sous les yeux de la Chambre. M. Méline ne sait où donner de la tête, avec cette avalanche de questions et de propositions. Aussi nos députés se demandent-ils, d'un air navré,

s'ils ne seront pas contraints de tenir une dernière séance. Alors, ce serait pour mercredi.

Après avoir répondu à la question posée par M. de Laferrière, lequel a démontré que le gouvernement avait manqué à son devoir en ne faisant pas ratifier par la Chambre un traité international sur la question du Congo, la Chambre a adopté rapidement, en première délibération, les crédits d'armements des ports. Elle a passé ensuite aux débats d'un projet de réorganisation d'une école de service de santé militaire.

Enfin, on se livre à la petite liquidation d'usage. On expédie des lois d'intérêt local que messieurs les députés ne veulent pas laisser souffrir à la veille du jour où ils se retrouveront au milieu de leurs électeurs. Puis on vote certaines lois plus ou moins urgentes.

Nous disons : on vote ; nous n'osons dire : on discute, car on ne peut raisonnablement donner le nom de discussion à un ensemble de discours prononcés au milieu du bruit des conversations et de l'indifférence générale. Toutes les préoccupations sont aux vacances.

Un membre de l'opposition, M. Cunéo d'Ornano, a caractérisé d'un mot, dans une interruption, la session qui va finir.

« La Chambre n'a rien fait », s'est-il écrié au grand scandale de la majorité républicaine.

L'apostrophe est juste, mais qui sait ? peut-être devons-nous nous estimer heureux de ce qu'elle n'ait rien fait. Quand on ne peut rien faire de bon, le mieux est de s'abstenir de faire quelque chose. Qu'on ne s'y trompe pas, l'impuissance de la Chambre est notre meilleure garantie à l'heure actuelle.

La session est close.

## DES DISCOURS

Discours d'E. Spuller, de Le Royer, de Méline, de Floquet, de Freycinet, de Mounet-Sully, à la cérémonie gambettiste de la place du Carrousel.

Discours Lockroy et Jeanningros aux bataillons scolaires.

Discours de Baudot, Saint-Martin, Desmons, au monument de la Révolution.

Discours Carnot au banquet des maires.

Discours de Poubelle et de Darlot au monument d'Etienne Marcel.

Discours au monument Bobillot, à la réception de l'Hôtel de Ville.

Voilà le bilan des dernières journées. Et quels discours !

Ah ! si Gambetta était là ! gémit douloureusement M. Spuller.

S'il y était ! mais il serait plus conspué par Floquet et Clémenceau que Boulanger lui-même et il serait tellement convaincu de Césarisme que M. Reinach se verrait obligé de le traiter de Catilina d'estaminet, à supposer même que M. Ferry, pour arracher la République à sa dictature, ne l'eût pas tué en duel.

Si Gambetta était là ! mais où serait-il ? Il partagerait l'impopularité des opportunistes et serait absolument lâché.

Il se serait vu préférer Carnot comme Président de la République, Floquet comme président du conseil, et s'il n'en était pas mort de honte, il en serait mort de rire.

Il est mort à temps et n'a pu voir le triste spectacle qu'offre la République d'aujourd'hui.

## LA COMMUNE ASSERVIE

Monsieur le Comte de Paris a dit, dans cette lettre que la République a volée au domicile des citoyens et dans nombre de bureaux de poste, mais dont fort heureusement elle n'a pu empêcher le retentissement, que la commune « n'était plus indépendante dans la gestion de sa fortune ».

Et, en effet, quel est l'article qui ne soit devenu obligatoire dans le budget des dépenses de nos communes ? Quelle est la dépense qu'une loi d'Etat n'ait imposée d'office ? La plus économe de nos municipalités n'a plus le droit d'éviter l'endettement obligatoire, pendant que la liberté de conscience est devenue un objet de luxe que

des parents chrétiens, s'ils sont pauvres, n'ont plus le droit d'assurer à leurs enfants. Les lois républicaines ont fait passer toute l'administration financière et scolaire de la commune des mains de leurs conseillers et de leurs maires dans les mains des préfets. Le Conseil municipal n'est plus rien : la préfecture est tout.

Dans le *Soleil*, M. Saint-Marc Girardin fait une étude remarquable de cette situation créée à nos communes par la République :

« C'est, dit-il, la fatalité des gouvernements de parti de changer en instruments d'oppression les libertés qu'ils semblent avoir données. L'élection des maires, sous la République, n'a pas affranchi la commune, parce que la République est un gouvernement de parti. L'élection des maires, sous la Monarchie, affranchira la commune, parce que la Monarchie est un gouvernement en dehors, au-dessus des partis.

» La logique de l'esprit de parti a conduit les républicains à employer tous les moyens pour s'assurer la majorité dans les conseils. Là où ils réussissent, ils abusent de ce pouvoir, divisant la commune en oppresseurs et en opprimés. S'ils échouent, ce sont le préfet et le sous-préfet qui prennent le rôle d'opresseurs.

» Soumise au régime des budgets obligatoires, la commune n'est plus indépendante dans la gestion de sa fortune ; les parents n'y sont plus les maîtres de l'éducation de leurs enfants. Plus le maire prend vivement la défense de ces intérêts, plus il risque d'être frappé, victime des rancunes de quelques petits tyrans, les vaincus du scrutin.

Et M. Saint-Marc Girardin termine cette étude si logique et si vraie par cette affirmation qu'un avenir prochain ratifiera si le bon sens n'est pas absolument banni de notre pays :

« C'est en vain que les passants qui sont au pouvoir résistent à la loi de notre histoire et au génie de notre nation. Le mouvement d'opinion dont ils sont les auteurs inconséquents, les emportera. C'est par eux, mais contre eux, que se fait le traité de la nouvelle alliance entre le Roi et le Peuple. »

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE X

#### La Barque rouge

(Suite)

Un instant après, le bateau bondit entre deux arbres et apparut dans la plaine à vingt mètres de la Barque rouge.

A cet aspect, Rimbault, stupéfait, se souleva sur son banc, reconnut Beaudrillard et Duparc, poussa un cri rauque et se jeta sur ses rames.

— En avant ! hurla Symphorien.

— En avant ! reprit le Furet, gagné par l'émotion.

La poursuite commença et il n'y avait pas à craindre que rien vint l'interrompre. La plaine était nue et déserte, et sur cette immense nappe d'eau aux reflets jaunes et aux larges ondulations, on n'entendait que l'écho lointain, affaibli, du toc-toc qui s'échappait des clochers de Brain, de la Daguinière et de Trélazé.

Bientôt les deux barques gagnèrent le lit de l'Anthion, au-dessous du château, et furent en-

traînées vers l'ouest par un courant d'une violence extrême.

La Barque rouge, dirigée avec une force et une habileté sans pareilles, semblait voler sur les flots.

Mais, de son côté, Beaudrillard faisait des prodiges et dans ses mains nerveuses et puissantes il semblait que les rames fussent deux roseaux.

— Voulez-vous que je vous aide, Symphorien ? demanda Louis.

— Non, non, ce serait perdre une seconde. Ne voyez-vous pas que nous gagnons du terrain ?

Le Sagittaire s'approchait, en effet, de la Barque rouge, malgré tous les efforts de Rimbault Marinval qu'on voyait, penché sur ses avirons, le front couvert de sueur, les pieds arqués, les dents serrées, les narines sifflantes.

— Courage, courage, murmurait Louis pour stimuler l'ardeur de son ami.

A ce moment le jeune homme crut voir s'agiter les toiles qui recouvraient la tente et son cœur battit violemment.

Quel révé! Venger M<sup>lle</sup> Rosa et sauver à la fois sa mère et sa fiancée !

Tout à coup Rimbault, qui se voyait serré de près et qui attribuait à son chargement la lenteur de sa marche, s'élança sur une grosse armoire sculptée qu'il avait à l'arrière de sa barque et la précipita dans l'eau, puis il se jeta de nouveau sur ses rames.

L'armoire roula dans les flots et la Barque rouge se releva, plus légère et, par conséquent, plus rapide, mais ce mouvement avait fait gagner deux ou trois mètres au Sagittaire.

Symphorien poussa un cri de triomphe et redoubla d'ardeur, mais Rimbault, excité par le désespoir et le désir de conserver les richesses qu'il avait entassées dans sa barque, maintenait toujours sa distance.

Louis eut alors une inspiration.

Voyant les deux barques filer à toute vitesse l'une derrière l'autre, sans pouvoir se joindre et son ami se fatiguer, il releva le mât tant bien que mal et entr'ouvrit la voile. Le vent la gonfla aussitôt et le Sagittaire bondit sur les eaux comme une flèche.

— Bravo ! cria Symphorien. Nous le tenons !

.... Le drame ne dura qu'une seconde.

Les deux bateaux se heurtèrent, Rimbault se dressa, Beaudrillard lâcha ses rames et Louis accrocha la Barque rouge avec son pic.

Le courant fit pirouetter les deux embarcations qui s'en allèrent en tournoyant à la dérive, se heurtant contre un buisson.

En même temps, on entendit un grand bruit. C'était Symphorien qui sautait dans la Barque rouge.

— A moi, misérable ! criait-il.

— Jo vous attends, répondit Rimbault.

Les deux hommes se heurtèrent et s'entrelacèrent en un instant au milieu de la barque ; une courte lutte eut lieu pendant laquelle on entendit le craquement des os, et, subitement lancés par un faux mouvement, les deux adversaires tombèrent dans l'eau.

Pendant ce temps, le Furet, sans perdre une seconde, avait couru à la tente et l'avait entr'ouverte.

Hélas ! elle était vide !

Louis allait plonger pour aider son ami, mais au même instant, Beaudrillard et Rimbault reparurent, celui-ci à demi-étranglé par le poignet de fer de Symphorien.

— Hourrah ! cria Beaudrillard, dès qu'il put parler, je le tiens enfin !

Louis se pencha aussitôt et en un instant Rimbault Marinval fut hissé par-dessus bord et lié au fond de sa barque.

Mais déjà Louis avait jeté un regard avidement interrogateur sur le Furet, et celui-ci lui avait mis la mort dans l'âme par ces simples mots :

— Il n'y a personne dans la tente !

Personne ! C'est-à-dire que tous leurs efforts, toutes leurs recherches, toutes leurs manœuvres depuis trois jours avaient été inutiles et n'avaient fait que les éloigner de M<sup>me</sup> Duparc et de Charlotte Marinval.

En quel endroit, maintenant, retrouveraient-ils

## LE PROGRAMME DE M. MICHELIN

Les journaux ont publié le fameux programme du citoyen Michelin.

Il n'est précisément pas très neuf, mais il se rapproche beaucoup plus de celui que Gambetta présentait en 1869 aux électeurs de Belleville que de celui des opportunistes. En voici quelques échantillons :

1° Substitution d'une République franchement démocratique à l'oligarchie actuelle. Organisation du *referendum*.

2° Révision de la Constitution par une Assemblée constituante : suppression du Sénat et de la présidence de la République. Une Assemblée unique élue pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans. Subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. Incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions de ministre.

Nomination du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des Comptes par l'Assemblée des représentants.

Le Conseil d'Etat donne son avis sur tous les projets de loi émanant de l'initiative des ministres ou de l'initiative des députés lorsqu'ils ont été pris en considération par la Chambre.

Suppression des tribunaux administratifs, rectification de la nouvelle Constitution par le pays.

### Les libertés nécessaires

3° La nouvelle Constitution devra garantir aux citoyens :

- La liberté de conscience ;
- La liberté de la presse ;
- La liberté de réunion et d'association ;
- Le libre exercice du suffrage universel ;
- La liberté individuelle ;
- Le droit à l'existence ;
- L'égalité absolue devant la loi.

### Réformes judiciaires, financières et militaires

4° Révision du code civil et autres codes.

5° Révision fiscale. Suppression des impôts de consommation et des octrois.

9° Extension de l'enseignement. Gratuité des écoles de tous les degrés. Enseignement intégral.

11° Le clergé soumis au droit commun.

Vote immédiat, par le pays lui-même, sur la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

12° Suppression des arrondissements. Organisation du canton.

13° La justice gratuite.

Institution du jury en matière civile, correctionnelle et criminelle.

## GAMBETTA

C'est le 13 juillet qu'a eu lieu l'inauguration du monument de Gambetta. Rappelons par les citations de quelques-unes de ses dépêches et de ses paroles ce que fut cet homme néfaste entre tous pour la France.

Les républicains l'ont jugé et condamné.

Les Allemands ont considéré son gouvernement comme leur meilleure chance de succès.

Bismarck en a fait la base de son plan de destruction de la France.

Gambetta a SUPPRIMÉ LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

C'est M. de Bismarck qui a exigé son rétablissement.

C'est M. de Bismarck qui a exigé même le maintien de la République et qui a trouvé Gambetta pour collaborateur ardent des vi-

ces âtres chéris pour lesquels ils auraient si volontiers donné leur vie ?

De quel côté devraient-ils se diriger ? Comment pourraient-ils remonter le courant et refaire tout le chemin qu'ils avaient parcouru avec tant d'ardeur depuis trois ou quatre jours ?

A quoi leur servirait désormais cette inutile conquête de Rimbault, conquête qui ne pouvait que satisfaire leur justice, mais non leur tendresse et leur amour ?

Succombant sous le poids de ces sombres pensées, Louis Duparc alla tristement s'asseoir à l'avant du *Sagittaire*, maintenu par d'énormes ronces qui l'enveloppaient à moitié, et prenant sa tête à deux mains, réfléchit profondément. Une larme échappée à son courage glissa entre ses doigts.

Symphorien se redressa alors, et voyant son ami si triste, si désolé, il le suivit et vint doucement lui presser les mains :

— Mon pauvre Louis, dit-il, consolez-vous et ne perdez pas courage. Ce coquin nous a trompés, mais nous retournerons aux Sablons et nous y retrouverons votre mère et votre fiancée.

Louis frémit.

— Hélas ! murmura-t-il, qui sait si elles vivent encore ? N'ont-elles pas subi le sort de M<sup>lle</sup> Rosa ?

Cette préoccupation rassura Symphorien dans la *Barque rouge*. Il passa près de Rimbault qui,

sées du Prussien dans ses plans d'abaissement de la France.

Une lettre de Bismarck est formelle sur ce point. Il redoutait par-dessus tout le « rétablissement de la Monarchie ».

Gambetta la connaissait,

Rien ne l'a ébranlé.

Plutôt la ruine de la France que la suppression de la République qui eût été le salut, le relèvement certain.

## GAMBETTA, MINISTRE DE LA GUERRE

Gambetta à Jules Favre :

La première règle de la Tradition révolutionnaire est la subordination des chefs militaires, quels qu'ils soient, à la magistrature politique et civile.

Je fais marcher les généraux comme des pions sur un damier.

Gambetta à Jules Favre :

J'ai certainement complètement transformé le ministère de la guerre. Les ingénieurs et les savants dominent un peu partout.

## LES LIEUTENANTS DE GAMBETTA

Freycinet à Gambetta :

Tous les jours, je déplace des généraux, sans vous en référer.

J'ai demandé deux fois au général Mazure sa démission. Il l'a refusée.

Je lui ai notifié sa révocation. Il ne l'accepte pas.

Je fais marcher la garde nationale pour s'emparer de sa personne.

Il faut briser ce factieux.

... L'arrestation a eu lieu. Le général a été conduit à l'Hôtel de Ville.

CHALLEMEL-LACOUR, *préfet du Rhône*.

Briser tous les officiers, les faire rentrer dans les rangs comme simples soldats : là est le salut.

COULON, *préfet de la Vendée*.

Il serait bon de placer l'autorité militaire sous l'autorité civile.

E. DU MAZET, *préfet des Basses-Alpes*.

La subordination de l'autorité militaire, c'est la République même.

CHALLEMEL-LACOUR.

(A suivre.)

## INFORMATIONS

L'*Intransigeant* apprécie sévèrement la présence de M. Floquet à l'inauguration du monument de Gambetta :

« Il y aurait eu, de la part de M. Floquet, une certaine délicatesse à ne point paraître à la cérémonie du Carrousel. A la suite d'une rencontre, où l'un des combattants a été sérieusement blessé, il est permis certes à l'adversaire d'aller se pavaner en public et de dire, des yeux et du geste : « Vous voyez, c'est moi le vainqueur ! » Mais, si c'est per-

plongé, depuis sa capture, dans une sorte d'engourdissement, gardait un profond silence, et il crut remarquer sur ses lèvres un sourire ironique.

— Assassin, s'écria Beaudrillard en fermant les poings avec rage, prends garde à toi ! Si tu ris, si tu dis un mot, si tu bouges, je te jette à l'eau comme tu as jeté ma vieille amie !

Rimbault, effrayé, détourna la tête et Symphorien continua :

— Tu as volé tout ce mobilier aux inondés, misérable ! les tribunaux te jugeront bientôt !

Beaudrillard se dirigea ensuite vers la tente pendant que Rimbault s'agitait et fronçait les sourcils avec rage. Un instant après, on entendit des sons métalliques et Beaudrillard apparut de nouveau.

— Ah ! mon ami, cria-t-il en s'adressant à Louis, venez ici ; c'est toute une fortune que ce coquin a dérobée.

Et, ouvrant un sac, Symphorien fit voir une quantité considérable d'écus d'or et d'argent et de valeurs de toute nature.

La tente et la *Barque rouge* étaient pleines de ces richesses, sans compter la vaisselle d'argent, les bijoux, les diamants, les meubles précieux et les titres que Rimbault Marinval avait habilement choisis, grâce à sa connaissance des affaires de bourse.

(A suivre.)

mis, ce n'est pas précisément de la première élégance.

Et, quand on est chef de gouvernement, on devrait, plus que personne, faire attention à ces détails-là. Le président du conseil eût été plus politique en y songeant.

« Décidément, le pouvoir gâte les hommes, et ils ne savent plus ce qu'ils font, apparemment : M. Floquet a manqué de tact. »

## LE GÉNÉRAL BOULANGER

Voici, sur la santé du général Boulanger, le dernier bulletin :

« 17 juillet. — Nuit calme. Pas d'augmentation de la congestion pulmonaire. Etat général satisfaisant.

Il ne sera publié de nouveau bulletin que demain matin.

Docteurs LEON LABBÉ,

CARPENTIER-MÉRICOURT. »

## M. SARCEY ET LE 14 JUILLET

Le cœur de Sarcey (?) n'est plus à la fête du 14 juillet ! Lisez plutôt ce témoignage d'enfant terrible :

« Les derniers lampions sont éteints ; voici la fête terminée. Elle a été fort belle et pleine d'une joyeuse animation. Il est cependant à remarquer combien la population parisienne va se désintéressant, chaque année, du soin de décorer et d'illuminer ses maisons. Je n'ai pas vu tous les quartiers ; le nôtre présentait son aspect de tous les jours, et sauf de rares exceptions, on n'y aurait pas vu aux fenêtres un seul drapeau, une seule rangée de lampions, une seule lanterne. On me dit qu'il en a été de même dans beaucoup d'autres. Je me rappelle encore le spectacle charmant que présentait, aux derniers 14 juillet, notre rue de Douai, qui n'était qu'un long berceau de fleurs, à travers lequel couraient de nombreux cordons de flammes multicolores.

Il est clair que la fête s'est aujourd'hui réduite aux proportions d'une fête officielle. Les provinciaux la viennent voir comme un spectacle curieux, les Parisiens la fuient ; et moi-même, qui me plains ici, j'ai quitté la ville en proie aux étrangers pour m'en aller goûter, sous les arbres de Nanterre, l'aimable fraîcheur d'un beau soir d'été.

Le cœur n'y est plus, cela est certain. »

## LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

On annonce qu'une circulaire ministérielle a été envoyée à tous les préfets, pour leur demander de renseigner le gouvernement, dans le plus bref délai possible, sur le nombre des congrégations religieuses des deux sexes, leur nom, le lieu de leur résidence, etc., etc., qui peuvent encore exister dans leur département.

## L'ÉLECTION DU LOIRET

Bien qu'elle se soit terminée par le succès du candidat radical, l'élection du Loiret n'a rien qui doive décourager nos amis. Si on compare, en effet, les chiffres du scrutin de dimanche aux chiffres de 1885, on constate qu'il y a eu cette fois 15,847 abstentions de plus qu'en 1885. Dans ce total, les conservateurs figurent pour moins de 6,000 voix, tandis que les suffrages républicains sont descendus de 48,500 à 37,400, soit plus de onze mille cinq cents voix de perte. Ce sont donc les républicains qui sont surtout en déficit. Cela n'excuse pas sans doute les conservateurs qui se sont laissés entraîner à la détestable manœuvre de l'abstention, mais cela diminue singulièrement l'importance de l'élection du candidat radical. Ajoutons que ce dernier n'a passé que grâce au concours de 16,000 modérés républicains qui ont mieux aimé favoriser les progrès du radicalisme que de voter pour un homme d'ordre. Ils seront les premières victimes de leur aveuglement.

## L'ÉLECTION DE L'ARDÈCHE

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Nous savons de source certaine que le ministère de l'intérieur s'appête à combattre la candidature du général Boulanger dans l'Ardeche par tous les moyens.

Des instructions ont déjà été envoyées au préfet de ce département, qui vient à son tour de donner des ordres extraordinaires aux maires, relativement à l'affichage des déclarations du général.

À la Vouille, commune importante du

département, l'adjoint faisant fonctions de maire a reçu l'ordre formel du préfet de faire lacérer les affiches du général Boulanger. Cet ordre a été également donné à d'autres fonctionnaires de l'Ardeche. »

## ENCORE LA MORALE LAÏQUE

Il convient d'ajouter un scandale nouveau aux nombreux exploits laïques.

Le *Petit Comtois* qui le signale s'exprime ainsi sur le compte d'un sieur Mettenet, directeur d'une institution de sourds-muets, qui a quitté l'année dernière le territoire de Belfort, où il était installé à Bourgoigne et où il a laissé d'exécrables souvenirs, pour s'établir à Besançon.

Mettenet, excellent républicain, est officier d'Académie.

Dans l'après-midi de mardi, le parquet a fait procéder à l'incarcération de M. Mettenet, sous l'inculpation d'attentat sur un enfant de l'établissement.

Sur l'information que des faits scandaleux s'étaient passés dans l'établissement, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction s'y sont transportés dans la journée, et c'est après enquête que l'arrestation a été ordonnée.

Cette affaire viendra probablement à la session des assises du mois d'août prochain.

Le *Radical* ajoute que, depuis quelques temps, le parquet avait reçu des révélations concernant l'inculpé et que l'information poursuivie établit la vérocité des faits. C'est alors que l'arrestation fut ordonnée.

La petite fille qui aurait été victime des actes incriminés est âgée de onze ans.

On parle d'autres faits d'une extrême gravité.

Sans doute, pour être logique avec lui-même, M. Laffont va demander à la Chambre le renvoi de tous les instituteurs laïcs, compromis par le crime que nous signalons.

## RÉVOQUÉ ET DÉCORÉ

Le gouvernement fort, devant lequel se pâme d'admiration la *République Française*, continue ses exploits arbitraires. On pourra bientôt en faire un recueil pour l'édification des nouvelles couches sociales. Tout Paris s'esbaudit de l'étrange aventure des III<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> arrondissements où l'on a vu cet étrange spectacle d'un maire révoqué et décoré le lendemain ; et cet autre, non moins étrange, d'un maire révoqué et remplacé par un battu du suffrage universel !

Une histoire non moins édifiante nous arrive de la Touraine. Le *Journal des Débats* reconnaît qu'elle devrait être inscrite en lettres d'or sur le monument que la postérité ne manquera pas d'élever à M. Floquet.

Le voici dans toute sa beauté.

Il y avait donc, dans le département d'Indre-et-Loire, un employé de l'Etat aimé et estimé de tous les honnêtes gens et qui comptait déjà vingt-sept années de services irréprochables. Il fut dénoncé à son ministre. « Qu'on le révoque ! » dit aussitôt M. Floquet. Et ce vieux fonctionnaire fut révoqué.

Mais à peine l'était-il que des députés, des sénateurs, MM. Guinot, Nioche, Rivière, s'en vont trouver le ministre et formulent « d'énergiques représentations » ; la presse radicale proteste aussi. « Qu'on le révoque donc ! » s'écrie M. Floquet. Et le vieux fonctionnaire fut décoré.

Notre confrère de Touraine admire beaucoup ce trait de mœurs administratives. Il admire surtout M. Floquet. « Nous sommes reconnaissant au gouvernement, dit-il, d'avoir écouté la voix autorisée de nos trois représentants. » Naturellement aussi, il se félicite au gouvernement de n'avoir pas fermé l'oreille à la « voix autorisée » de la presse radicale.

## ÉTRANGER

### TREMBLEMENT DE TERRE

L'observatoire de Moncalieri a transmis les dépêches suivantes du Trentin signalant de fortes secousses de tremblement de terre :

Recoaro (Vicence), 11 juillet.  
A 12 h. 10 du matin, une forte secousse de tremblement de terre suscitait un ondulateur d'une durée de 20 secondes, »

été ressentie. Pas de dommage, mais beau-  
coup de personnes ont eu peur.

Pergine (Trentin), 11 juillet.

Une secousse a été ressentie cette nuit à  
11 h. 20. Elle n'a été ni sursultatoire ni ondu-  
latoire, mais plutôt un courant passager du  
S. au N.

On entendit un bruit lointain, comme s'il  
faisait du vent, dont la force augmentait en  
s'approchant et devenait très violent au pas-  
sage semblable à un bruit de chemin de fer.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Chemin de fer de Cholet-Saumur

La commission du chemin de fer de  
Cholet-Saumur s'est réunie hier à la pré-  
fecture d'Angers.

Elle a adopté le tracé proposé par M.  
l'ingénieur en chef et a repoussé le raccorde-  
ment de la voie avec les tramways saumu-  
rois.

Par conséquent, le chemin de fer de  
Cholet-Saumur se terminerait par une gare  
construite en face de celle de Nantilly-Etat  
et ne traverserait ni la ville de Saumur, ni  
le Pont-Fouchard et la commune de Ba-  
gneux.

Bien que le point principal (traversée  
de la ville de Saumur) semble obtenu, il ne  
faut pas que nos concitoyens s'abstiennent  
de signer les protestations que l'on colporte  
de maison en maison, et dont un exemplaire  
est à la disposition des signataires dans nos  
bureaux.

Dans les temps où nous vivons, les in-  
fluences politiques prennent si souvent le  
dessus sur les convenances locales, qu'il  
vaut mieux être en mesure à l'avance, afin  
de se trouver fort au moment décisif.

### LE TEMPS

Et la pluie tombait toujours, comme dans  
la chanson. Depuis le 20 juin, c'est tous les  
jours la même chose. La pluie tombe avec  
une déplorable persistance. Les récoltes  
souffrent beaucoup de cet état de choses.  
Les foins surtout, tant ceux coupés que  
ceux sur pied, perdent une grande partie de  
leur valeur; à certains endroits ils pourris-  
sent même complètement.

Et nous sommes cependant au 18 juillet,  
époque de l'année où les chaleurs sont ordi-  
nairement très fortes et où l'on aspire quel-  
ques ondées pour rafraîchir la température.  
Cette année, c'est le soleil qui nous fait dé-  
faut. Triste!

Le bulletin météorologique ne fait pas  
pressentir de changement.

M. le ministre de l'intérieur vient d'ac-  
corder une mention honorable à M. Veyssié,  
commis des contributions indirectes aux  
Rosiers, pour avoir arrêté, le 15 mai der-  
nier, un malfaiteur dans les bois de Milly.

Par décision du ministre des travaux pu-  
blics, M. Jean-Louis Drouet, ingénieur ordi-  
naire de 1<sup>re</sup> classe au corps des ponts et  
chaussées (14 ans de services. Titres excep-  
tionnels: construction de la ligne du che-  
min de fer de Niort à Montreuil-Bellay), a  
été nommé chevalier de la Légion d'hon-  
neur.

M. Verrier (Anatole-Joseph), chargé d'une  
division de huitième au Lycée d'Angers, est  
nommé officier de l'instruction publique.

Le ministre de l'agriculture a accordé  
une subvention de 40,200 fr. sur les fonds  
de l'Etat, pour être distribuée en primes par  
les comices et les associations agricoles du  
département de Maine-et-Loire.

### POURQUOI LA FÊTE DU 14 JUILLET N'EST PAS NATIONALE

Un de nos confrères constate qu'à la fête  
dite « nationale » on ne voit de drapeaux  
qu'aux monuments publics, chez les mar-  
chands de vin, les marchands de drapeaux  
ou aux fenêtres seulement de ceux qui ont  
à craindre ou à espérer quelque chose du  
gouvernement et de l'administration.

Il propose de supprimer la fête officielle  
imposée du 14 juillet et de la remplacer, au  
1<sup>er</sup> juillet, par exemple, par la fête de la  
France. Jamais on a songé à la fête, et ce

serait peut-être le moyen de mettre un jour  
par an tout le monde d'accord.

Sans doute; mais pour mettre tout le  
monde d'accord, il faudrait être non un  
gouvernement de parti, mais un gouverne-  
ment national. Et c'est ce que la Républi-  
que ne pourrait pas faire, lors même qu'elle  
le voudrait. (Journal d'Indre-et-Loire.)

### Le chemin de fer des boulevards d'Angers

M. le docteur Douet a adressé à l'Union  
de l'Ouest l'exposé des motifs qui lui font  
demander qu'il ne soit pas donné suite au  
projet de construction d'un chemin de fer  
allant de Candé aux Ponts-de-Cé par les  
boulevards d'Angers.

Nous reproduisons cet exposé pour y  
donner une entière et sympathique adhésion.  
M. le docteur Douet a parlé comme le bon  
sens même, et ses considérations générales  
sont aussi concluantes pour Saumur que  
pour Angers ou toute autre cité.

« Depuis plus de trente ans, je m'honore  
d'être citoyen de la ville d'Angers, où j'ai  
passé les plus beaux jours de ma jeunesse.  
Voilà pourquoi je m'intéresse profondé-  
ment à l'embellissement de la cité et pour-  
quoi je déplore les entreprises qui peuvent  
anéantir les agréments de nos promenades  
et rendre la circulation difficile et dange-  
reuse.

« Il est des entreprises dont la masse  
du public ne se doute pas et qu'elle re-  
grette ensuite de voir exécutées.

« Le chemin de fer à voie étroite de  
Candé aux Ponts-de-Cé passant sur le bou-  
levard Henri-Arnaud, traversant la rue  
Beaurepaire, longeant le boulevard Arago,  
franchissant le pont de la Basse-Chaine ou  
un autre pont plus solide, allant ensuite de  
la gare Saint-Serge à la gare Saint-Laud par  
les boulevards jusqu'à la rue des Lices, et  
puis, par la place de la Visitation, avec em-  
branchement sur la ligne se dirigeant vers les  
Ponts-de-Cé par la rue Paul-Bert et le  
Rond-Point des Magnolias, ce chemin de  
fer phénoménal a été soumis à l'enquête;  
espérons qu'il s'arrêtera là. Mais on a le  
droit de rester stupéfait en examinant, sans  
parti pris, les plans de ce chemin de fer  
bouleversant la ville d'Angers; on se de-  
mande comment un pareil projet a pu ger-  
mer dans le cerveau d'un ingénieur.

« Si malheureusement ce projet était mis  
à exécution, pendant la construction de ce  
chemin de fer et longtemps après, la ville  
d'Angers n'aurait que des malédictions pour  
les conseils qui l'auraient approuvé.

« Vous figurez-vous voir passer, sur les  
boulevards, des trains de dix, de quinze,  
de vingt wagons, chargés de toute espèce  
de marchandises? Voyez-vous arriver, en  
même temps qu'un train si petit qu'il soit,  
un escadron de cuirassiers? Voyez-vous les  
voitures attelées obligées de s'arrêter au  
passage des trains, dans les endroits les  
plus fréquentés de la ville, les chevaux  
épouvantés écrasant les promeneurs? Que  
deviendront les ruelles d'arbres, envelop-  
pés à chaque instant de poussières char-  
bonneuses pénétrant dans les appartements,  
noircissant les façades? Ils finiront par  
disparaître au détriment de la santé et de  
l'agrément du public. Il faudra changer de  
place le champ de foire; ce sera la troi-  
sième fois depuis vingt ans. Un pont dis-  
pendieux, dont ne parle pas le projet, sera  
absolument nécessaire.

« Il est impossible d'énumérer tous les  
inconvenients attachés à ce chemin de fer  
intérieur, qui déshonorerait les boule-  
vards.

« On pourrait faire aboutir le susdit  
chemin de fer au-dessus d'Angers, vers  
Montreuil ou Avrillé. Là le transbordement  
tant des marchandises que des voyageurs  
s'effectueraient aussi bien qu'à la gare Saint-  
Serge et tout passerait ensuite de cette gare  
à celles de la Maître-Ecole et d'Orléans. Des  
études antérieures ont été faites pour relier  
les deux principales gares en suivant la  
vallée de Pré-Pigeon ou une autre direction  
par Tivoli.

« Le service des tramways trainés par  
des chevaux, par l'air comprimé (en atten-  
dant l'électricité) suffirait pour les relations  
entre Angers et les localités suburbaines et  
pour celles des quartiers excentriques avec  
l'intérieur. Les machines à vapeur circulant  
à tout moment dans les rues ont des incon-  
venients de la plus haute gravité.

« En finissant, je me demande pourquoi  
les Ponts-de-Cé deviennent tête de ligne de

ce fantastique chemin de fer. C'est peut-  
être pour enlever les grèves s'accumulant  
dans le lit du fleuve? Je n'y trouve guère  
d'autre raison.

» Angers, 14 juillet 1888.

» D<sup>r</sup> DOUET. »

### LE 14 JUILLET A POITIERS

Quelle triste fête! Décidément les adora-  
teurs de Marianne se refroidissent de plus  
en plus.

M. le Maire a eu beau inviter les habi-  
tants à paviser et illuminer, les drapeaux  
et les lampions étaient encore plus rares que  
les années précédentes.

En dehors des logements des fonction-  
naires, de quelques cabarets et des cercles  
républicains, on n'aurait pas compté qua-  
rante maisons décorées.

Et cependant les radicaux qui sont au-  
jourd'hui au pouvoir avaient fait tous leurs  
efforts pour exciter le zèle des populations.  
L'annonce de l'inauguration du monument  
de Gambetta, du fameux banquet des  
maires, devait, à les en croire, provoquer  
dans le pays un enthousiasme extraordi-  
naire.

Réclames des ministres et des journaux,  
appels de l'administration; tout a été inu-  
tile. A Poitiers comme ailleurs, l'entrain a  
fait complètement défaut.

On se demande, en vérité, de quoi le  
peuple français pourrait bien se réjouir.

Durant toute la journée, on a pu voir  
flotter six drapeaux rouges, à deux fenêtres  
de la rue Saint-Etienne, et deux dans la rue  
Cornet.

Il n'y a pas longtemps encore, la police  
de Paris avait l'ordre de saisir l'emblème  
des assassins et des incendiaires de la Com-  
mune.

La police de Poitiers n'a-t-elle pas vu les  
drapeaux en question, ou M. Cleffie (le  
préfet) lui a-t-il recommandé de les respec-  
ter?

Cela serait intéressant à savoir.

On ne devrait pas permettre au moins de  
laisser mettre notre glorieux drapeau natio-  
nal à côté de la loque rouge.

(Journal de l'Ouest.)

### MÉRISSES RÉPUBLICAINES

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

« C'est affaire à la République de ne dé-  
cerner, autant que possible, de décorations  
que le 14 juillet. Mais en ne donnant suite  
que tardivement à des propositions faites  
depuis des années, nos hommes d'Etat, qui  
se figurent apporter à leur fête le prestige  
dont elle manque, arriveront à commettre  
des méprises grotesques, blessantes pour le  
public.

» Ainsi, M. Varennes, de la maison Ou-  
din, de Poitiers, qui figure à l'*Officiel* pour  
une médaille du travail, est décédé le 18  
août 1887.

» Cette date montre bien l'incurie et le  
sans-gêne de l'administration républicaine.  
Après tout, elle a si souvent fait voter des  
morts qu'on ne saurait trop s'étonner qu'elle  
en décore. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juillet.

Malgré la pénurie des affaires pendant ces jours  
de fêtes, les cours des rentes françaises sont bien  
tenus. En clôture le 3 0/0 cote 83.45, le 4 1/2 0/0  
106.65.

L'action estampillée du Crédit Foncier se négo-  
cie à 1,341 et l'action non estampillée à 1,422. Il  
s'est produit un bon mouvement d'affaires sur les  
obligations communales et foncières des diverses  
séries. Toutes ces valeurs jouissent d'un excellent  
classement. La marge à franchir avant d'atteindre  
le pair étant encore assez large, ces valeurs offrent  
un gain assez élevé pour attirer à elle les capi-  
taux.

La Société Générale reste ferme à 455. Les  
Dépôts et Comptes courants se maintiennent à 600.  
La Banque d'Escompte est demandée à 465.

L'obligation des Immeubles de France clôture à  
387. La petite épargne recherche ces titres qui,  
remboursables à 1,000 francs et rapportant 15 fr.  
d'intérêt annuel, jouissent de garanties immobilières  
très sérieuses et sont appelés à une plus-  
value considérable. Les obligations absolument  
similaires de la Banque hypothécaire cotent 495,  
un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait  
un bénéfice de plus de cent francs.

L'action de Panama clôture à 281.  
L'action Métaux se tient à 705, coupon de 40 fr.  
détaché.

La Société des Ardoisières de la Forêt à Com-  
brée (Maine-et-Loire) vient d'avoir son assemblée  
générale.

Disons à ce propos que, ce qui constitue le prin-  
cipal élément d'avenir de cette société, c'est la  
qualité supérieure de ses ardoises très recherchées  
partout. C'est ainsi que, en 1885, la vente s'est

élevée à 42,955 fr.; en 1886, à 223,200 fr.; en  
1887, à 321,600 fr.

Chaque mille ardoises vendues laisse un bénéfice  
net de 8 fr. 80 au minimum.

La Compagnie Transatlantique s'inscrit à 526.50.

Les Chemins de fer Economiques sont bien tenus à 359.

Nos chemins de fer sont fermes.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 14 juillet:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Pierre  
Véron. — Pages de la vie, par Paul Her-  
vieu. — Nos gravures: Un déjeuner sur la  
tour Eiffel; Beaux-Arts: *Portrait de Phi-  
lippe IV*; Le monument de Gambetta; Fé-  
tes militaires à Saint-Germain-en-Laye; Le  
monument du sergent Bobillot. — *Myris*,  
nouvelle, par Pierre Maël. — Variété: A  
Potsdam, par G. Lenôtre. — Théâtres, par  
Hippolyte Lemaire. — Bibliographie. —  
Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde  
financier. — Récréations de la famille. —  
Rébus.

GRAVURES: La tour Eiffel: Les échelles  
accédant à la seconde plate-forme. — Le dé-  
jeuner de la presse sur la tour Eiffel. —  
Les membres de la presse au premier étage  
de la tour Eiffel. — *Portrait de Philippe IV*,  
par Vélazquez. — Le monument de Gam-  
betta. — Fête anniversaire du 4<sup>e</sup> régiment  
de chasseurs à Saint-Germain-en-Laye. —  
Statue du sergent Bobillot au boulevard  
Voltaire. — Le sergent Bobillot, mort à  
Tuyen-Quan. — Echecs par S. Rosenthal.  
— Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.;  
— Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

## CONSEILS ET RECETTES.

### REMÈDE POUR LES PAUPIÈRES ENFLAMMÉES

On guérit les paupières rougies en les  
baignant avec le remède suivant:

Prenez une branche fraîche de tilleul et  
enlevez l'épiderme brun; râpez ensuite la  
couche blanche qui se trouve au-dessous  
jusqu'au bois; versez sur une poignée de ces  
raclures un litre d'eau froide et battez vi-  
goureusement jusqu'à ce que l'eau devienne  
blanchâtre et gommeuse. Passez alors à  
travers un linge et appliquez sur les yeux.

## Dernières Nouvelles

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 18 juillet, 1 h. 25 soir.

Monsieur le Comte de Paris renonce à  
faire un séjour à Vevey.

On signale la mise en circulation de nom-  
breux billets faux de cent francs. La Ban-  
que de France n'a encore fait aucune com-  
munication au public.

Il paraît maintenant certain que l'entre-  
vue des Empereurs de Russie et d'Alle-  
magne aura lieu en mer, en face de  
Cronstadt.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue  
Saint-Jean, prévient ses nombreux clients  
qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 de-  
grés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés),  
le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blan-  
ches* de première qualité pour la conserva-  
tion des fruits et la préparation des liqueurs.  
MAISON G. DOUBNEL. — P. ANDRIEUX, succ.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 15 juillet 1888.

Versements de 105 déposants (22 nouveaux),  
24,013 fr. 50.

Remboursements, 21,480 fr. 11.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de  
l'arrondissement de Saumur sont autorisés à rece-  
voir et à payer pour le compte de la Caisse d'é-  
pargne de Saumur.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

La conversion des Obligations 5 0/0 de la Compagnie Générale Transatlantique en Obligations nouvelles 3 0/0 avance rapidement; on reconnaît qu'il y a peu de titres qui jouissent de garanties plus complètes, soit comme capital, soit comme revenu.

En effet, le capital de ces Obligations représente 103,800,000 fr. et a pour garantie exclusive l'actif social qui s'élève pour l'année 1887 à près de 165,000,000 fr.

Le revenu, comprenant l'intérêt et l'amortissement, est assuré par des disponibilités dont l'ensemble s'élève, pour le même exercice, à près de 15,000,000 fr., soit à trois fois l'annuité de 5,040,000 francs nécessaire pour le service total de l'emprunt.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE CHARPENTIER.**

Par jugement en date du 17 juillet 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Charpentier, négociant à Saumur, rue Nationale.

L'ouverture de la dite faillite a été fixée provisoirement au 9 juillet 1888. M. Vinsonneau a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau, syndic provisoire.

Pour extrait :  
Le Greffier, GAUTIER.

**A VENDRE**

**8 Wagons à bascule;**

500 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres,

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**M<sup>lle</sup> BLIARD** a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin elle a pris la suite d'affaires de M<sup>me</sup> FONGEAU, couturière, Grand Rue, n° 57, dont elle était première ouvrière.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire

En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER,

Le DIMANCHE 22 juillet 1888, à midi,

**LES IMMEUBLES**

CI-APRÈS

Appartenant à M. DUTERTRE, ayant demeuré à Terrefort.

1° Une MAISON, à Terrefort, commune de Bagnoux, et diverses servitudes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

2° Deux hectares trente-six ares cinquante centiares de vigne en plein rapport, joignant les servitudes ci-dessus, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3° Dix-huit ares soixante-quinze centiares de terre, à Bournan, commune de Bagnoux;

4° Six morceaux de terre et vigne, commune de Distré;

5° Et cinq ares cinquante centiares de terre, à Rougeville, commune d'Artaignes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards, ou s'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**QUINCAILLERIE**

**ROLLAND Frères**

5, rue d'Orléans

**SAUMUR**

Occasion : Bicycle 150 fr.  
Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Barettes; Sacoche, Clefs spéciales Peugeot frères.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur,

Le VENDREDI 3 AOUT 1888, à une heure précise de l'après-midi,

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue du Pavillon, n° 9,

Occupée par M. LEMOINE, percepteur.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> GAGNAGE.

**ON DEMANDE un valet de chambre**, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service.

S'adresser au bureau du journal.

**MANUFACTURE**

DE

**PIANOS et HARMONIUMS**

**LÉPICIER & COLLMANN**

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann, est en ce moment à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> E. SAVARD, notaire à Montmorillon (Vienne), successeur de M<sup>e</sup> Bost-Lamondie.

**A VENDRE** TRÈS BELLE

**PROPRIÉTÉ**

en Poltou, près Montmorillon, — 250 hectares d'un seul tenant dont 50 hectares de prairies naturelles longeant la Gartempe.

Maison de maître — Parc — Réserves — Trois Fermes — Chasse — Pêche — Ecrevisses.

Revenu des fermes seules : 14,250 fr.

S'adresser : à M<sup>e</sup> THIAULT, à Neuville-Poitou; à M<sup>e</sup> SAVARD, notaire à Montmorillon, ou à M<sup>e</sup> RAOUL, notaire à Jaulnay (Vienne).

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

**PLUSIEURS MAISONS**

Avec ou sans Remise et Ecurie,

Rue Beaurepaire, n° 47.

S'adresser à M. MENARD.

**CHAPELLERIE FRANÇAISE**

Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur

**P. ROUSSEAU** a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PAROUZZAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de *Chapellerie* et *Coiffures* en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques, et qu'il vendra à des prix très modérés. Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.

Spécialité de Coiffures pour Enfants.

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

**UNE MAISON**

Rue du Fort, n° 6.

Comprenant, au rez-de-chaussée : grand salon, salle à manger et cuisine; au premier étage : deux grandes chambres à coucher. Cour, jardin et hangar.

S'adresser aux Religieuses de la Retraite.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôturé précé.	Dernier cours.		Clôturé précé.	Dernier cours.		Clôturé précé.	Dernier cours.		Clôturé précé.	Dernier cours.
3 % .....	83 35	83 35	Est .....	790	788 75	Obligations.			Gaz parisien .....	515	516
3 % amortissable .....	85 75	85 90	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1263 50	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	536	536	Est .....	389	389
3 % (nouveau) .....			Midi .....	1153 75	1153 75	— 1865, 4 % .....	526 25	526 30	Midi .....	400	401 50
4 1/2 % (nouveau) .....	106 70	106 70	Nord .....	1547 50	1540	— 1869, 3 % .....	411	411 25	Nord .....	411	411
Obligations du Trésor .....	514	510	Orléans .....	1330	1330	— 1871, 4 % .....	395	395 25	Orléans .....	403	401 50
Banque de France .....	3640	3620	Ouest .....	915	915	— 1875, 4 % .....	521 25	520	Ouest .....	401 50	401
Société Générale .....	455	455	Compagnie parisienne du Gaz .....	1337 50	1340	— 1876, 4 % .....	518 75	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	395 50	395 50
Comptoir d'escompte .....	1060	1055	Canal de Suez .....	2125	2125	Bons de liquid. Ville de Paris .....	524 50	524 50	Paris-Bourbonnais .....	394	395
Crédit Lyonnais .....	580	583 75	C. gén. Transatlantique .....	526 25	526 25	Obligations communales 1879 .....	480	480 50	Canal de Suez .....	591 25	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1420	1410	Russe 5 0/0 1870 .....	103	102 75	Obligat. foncières 1879 3 % .....	484	482	Panama 6 0/0 .....	374	375
Crédit mobilier .....	335	335				Obligat. foncières 1 83 3/4 % .....	384	384			
Canal Inter.-Panama .....	290	287 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**LIGNE D'ORLÉANS**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS										STATIONS										STATIONS									
Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir						
Paris .....			7 25	12 50	7 55	11 25		Bordeaux .....			5 15	8 20		3		Nantes .....	11 55	6 10	8 40	12 07	3 10	7 35							
Chartres .....	6 7		9 33	2 53	9 44	1 33		Saintes .....	7 15	8 18	11 59	6 26		6 26	Angers .....	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35							
Chât.-d-Loir .....	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49	Niort .....	9 32	10 20	2 5	5 30	8 10		8 10	La Méritré .....	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 10	10 01						
Noyant-Méon .....	11 39		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51	Thouars .....	12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59	9 59	Les Rosiers .....	7 19	9 17	12 07	3 52	6 25								
Linières-Bou .....	11 39			3 21	7 47		6 2	Montreuil .....	9 35	6 38	12 59	9 03	4 55	9 06	10 31	10 31	St-Clément .....	7 26	12 14	3 59	6 32								
Vernantes .....	11 53			3 36	7 49		6 13	Brézé-s.-Cyr .....	9 53	7 18		2 38	5 18	9 41		9 41	St-Martin .....	7 33	12 21	4 07	6 39								
Blou .....	12 5			3 48	8 11		6 23	Chacé-Varr. ....	10 07	7 27		2 46	5 22	9 49		9 49	Saumur (a) .....	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24					
Vivv .....	12 15			3 59	8 20		6 31	Nantilly (arr) .....	10 13	7 34		2 51	5 21	9 55		9 55	Saumur (dép.) .....	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30					
SAUMUR								SAUMUR									Varennes .....	3 05	9 48	12 51	4 45	7 13							
(Orl.) (arr.) .....	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	0 42	SAUMUR	10 22	7 45		3 02	5 42	10 03		Port-Boulet .....	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 46					
(dép.) .....	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53	(dép.) .....		7 25	11 25	2 41	5 20			Longeais .....	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 46					
Nantilly (arr.) .....	12 41				4 24	8 41		7	Nantilly (dép.) .....	7 38	11 36		2 53	5 33			Tours .....	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48					
SAUMUR									SAUMUR								Paris .....	10 39	3 06	8	2 35	4 01	5 47						
(Etat) (arr.) .....	12 51				4 36	8 51		7 11	(Orl.) (arr.) .....		7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58													
(dép.) .....	8 31	10 27			4 13	8 30		6 50	(dép.) .....		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5													
Nantilly (dép.) .....	8 37	10 44			4 25	8 43		7 3	Vivv .....	8 10	12 09		3 17	5 57															
Chacé-Varr. ....	8 48	10 52			4 31	8 49		7 9	Blou .....	8 19	12 18		3 26	6 06															
Brézé-s.-Cyr .....	9 2	11			4 39	8 56		7 17	Vernantes .....	8 32	12 33		3 39	6 13															
Montreuil .....	9 19	11 24			4 46	9 8		7 29	Linières-Bou .....	8 45	12 46		3 51	6 30															
Thouars .....	11 57	2 34	5 33	9 38	2 41	8			Noyant-Méon .....	8 59	1	2 14	4 04	6 42															
Niort .....	3 58	4 24	7 59	4 33	16 27				Chât.-d-Loir .....	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48															
Saintes .....	6 28	11 05			6 14	2 3			Chartres .....	2 50		5 51	9 37	12 4															
Bordeaux .....	9 19	3 36			9 02	4 54			Paris .....	5 25		8	11 50	2 27															
			soir	matin	soir	matin	soir					soir	matin	soir	matin														